

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT.

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (de ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Les Faits de l'Extérieur

Les dernières nouvelles du Maroc présentent la situation comme pouvant bien être à la veille d'entrer dans une nouvelle phase. Un des principaux personnages de l'importante tribu des Chaouias, le cheik El-Haïsi, résidant habituellement à Mazagan, mais se trouvant présentement au camp des tribus concentrées à Taddert, a fait demander au général Drude, par l'intermédiaire du Consul de France à Casablanca, une suspension des hostilités jusqu'au dimanche 8 septembre. Pendant cet armistice le cheik devait se rendre au camp du général français, avec une députation des tribus, pour traiter des conditions de la paix. Cette proposition était-elle sincère ? Cachait-elle, au contraire, une de ces ruses d'Orientaux, passés maîtres en fait de mauvaise foi, et qui n'aurait eu d'autre but que de gagner du temps, pour recevoir de nouveaux renforts de combattants et de munitions avant l'offensive imminente du général Drude ?

Cette dernière hypothèse est fort plausible, le cheik n'étant pas encore arrivé à Casablanca dans l'après-midi du jour pour la matinée duquel il annonçait sa venue. Néanmoins le chef de nos troupes du Maroc ne pouvait décliner la demande d'entrevue qui lui était faite, ni la courte suspension des hostilités. Il paraît, en effet, démontré que Moulay-Hafid, le sultan de Marrakech, n'est nullement désireux d'entrer réellement en lutte avec les forces françaises. Il serait plutôt disposé à entrer en négociations pour arriver à s'entendre pacifiquement avec nous. Il est certain, en tout cas, qu'il a renouvelé aux tribus environnant Casablanca ses ordres de ne plus attaquer les lignes françaises et d'attendre son arrivée à Taddert. Ces ordres ont même mécontenté quelques-unes des tribus de l'intérieur qui, fraîchement arrivées à Taddert ou à M'zal, ignorent encore par elles-mêmes la puissance de nos armes et qui brûlent d'envie de nous jeter à la mer et de piller notre camp et les Européens restés à Casablanca.

Par contre, les Chaouias et autres indigènes qui ont pris part aux divers combats livrés jusqu'ici, semblent moins empressés à reprendre la lutte. Si nos pertes ont été sensibles — depuis le début des opérations nous avons eu dix-huit morts et cinquante-neuf blessés — celles des Marocains ont été tellement considérables qu'ils ont eux-mêmes ne pas pouvoir les évaluer. Nos reconnaissances ont trouvé à quelques kilomètres de nos avant-postes des tas de soixante-dix à quatre-vingts cadavres arabes, et cela sur divers points où les survivants n'avaient pu encore venir les enlever, pour leur donner la sépulture que tout bon mahométan est obligé par le Coran de donner à ses frères d'armes, tombés au combat. Ce fait nous n'est sûrement pas dû à l'indifférence, il s'explique plus naturellement par le nombre énorme de tués qu'ils ont eus à inhumer en quelques jours et par les soins à donner à leurs blessés, qui doivent indubitablement se chiffrer par milliers depuis le commencement des hostilités. Il n'y aurait donc rien d'étrange qu'en voyant l'inanité de leurs efforts pour nous reprendre Casablanca ; qu'en constatant les ravages effroyables que nos balles et nos obus causaient dans leurs rangs ; qu'en apprenant que de nouveaux bataillons et de nouvelles batteries français débarquaient constamment à Casablanca et où peut-être tous leurs autres ports seraient à brève échéance occupés comme cette dernière ville ; il n'y aurait, disons-nous, rien d'étrange à ce que, revenus de leurs illusions premières, les tribus éprouvées désiraient la paix. Mais il est prudent de se méfier encore.

Le Maroc est le pays des surprises tragiques ou plaisantes. Le général Drude est un trop vieil africain pour

se laisser leurrer. Ses actes prouvent qu'il est bien comme disent les Anglais, « The right man in the right place » — l'homme qu'il faut à la place qui lui convient. — Sans prendre parti pour Moulay-Hafid plus que pour Abd-el-Aziz, il saura sûrement profiter de la division des indigènes pour infliger à ceux qui l'ont attaqué de nouvelles et plus sanglantes leçons que par le passé. Quant à l'occupation des autres ports par des contingents français et espagnols, si les événements rendent cette mesure nécessaire pour le rétablissement de l'ordre, la France et l'Espagne y sont fermement résolues.

Les hésitations que l'on avait constatées dans la conduite du gouvernement de Madrid provenaient de ce que le cabinet Maura, autant pour des raisons de politique intérieure, n'osait pas marcher trop vite de l'avant par crainte de se voir entraîné dans des aventures sanglantes et coûteuses.

L'Espagne, il ne faut pas l'oublier, se relève à peine de sa désastreuse guerre avec les Etats-Unis. Elle était donc dans l'obligation stricte de mesurer ses efforts à ses ressources. Elle sait à présent que la France ne la conduit pas à une campagne de conquête mais à une œuvre de sécurité générale dont les nombreux sujets espagnols fixés au Maroc profiteront autant que nos compatriotes et les autres étrangers.

Le roi, brave et loyal, tient à ce que l'Espagne observe les engagements pris par son gouvernement vis-à-vis de la France et vis-à-vis du monde civilisé. L'entente des deux pays est complète actuellement.

Que les limites de l'acte d'Algésiras aient été quelque peu dépassées par les opérations que nous avons dû entreprendre, cela n'a rien d'extraordinaire. La Conférence n'avait pu prévoir les événements exceptionnels qui se sont produits et qui exigent des mesures également exceptionnelles.

La cause de ce qui s'est passé à Fez, à Tanger, à Marrakech et à Casablanca réside dans l'état de profonde anarchie régnant dans tout le Maroc. Nul ne saurait le contester de bonne foi. Le monde civilisé tout entier est intéressé au rétablissement de l'ordre et nous plus que tout autre, par suite de notre situation particulière de puissance limitrophe.

Pour le moment, les Anglais sont tout à la joie du retour d'Edouard VII dans ses Etats. La réception qu'ils ont faite à ce souverain dépasse encore en enthousiasme, en affectueux respect, tout ce qu'on avait déjà vu. Les Anglais sont fiers de leur roi, fiers des résultats qu'il a personnellement obtenus pour la grandeur et la sécurité du vaste empire. Les victoires diplomatiques qu'il vient de remporter par ses entretiens de Wilhelmshohe, d'Ischl et de Marienbad, comme par sa correspondance particulière avec son neveu le Tsar, et par ses précédentes visites à Valence et à Naples aux rois d'Espagne et d'Italie, ont plus fait pour la paix du monde et la prospérité de l'Angleterre que la Conférence de la Haye. Sa future rencontre avec l'empereur de Russie mettra le dernier sceau à l'espèce de pacte de paix et d'amitié qu'Edouard VII a su conclure avec tous les chefs d'Etats européens aussi bien qu'avec ceux du Japon et des Etats-Unis.

Et l'on comprend en analysant l'œuvre de ce digne fils de la grand Victoria, la profonde vénération que ses sujets mettent dans ces mots : « God save the king ! »

EN RUSSIE

Troubles probables en Finlande

La fraction des socialistes démocrates de la Diète finlandaise qui joue au Parlement un rôle prépondérant, ayant définitivement décidé de repousser le projet de paiement de 20 mil-

lions de marks au gouvernement russe, pour le règlement de la question militaire, le Slovo apprend de source autorisée que dans ce cas, la Diète serait immédiatement dissoute.

Le journal prévoit de graves complications. Il exhorte les Finlandais à ne pas commettre une erreur impardonnable et à cultiver paisiblement les libertés acquises, au lieu de fronder.

Le Slovo estime que le refus de la Diète finlandaise pourrait causer de grands ennuis au gouvernement russe, mais qu'elle est impuissante pour lutter sérieusement.

Les séries journaux manifestent de l'inquiétude à propos des affaires de Finlande.

SULLY-PRUDHOMME

Sully-Prudhomme vient de mourir et naturellement tous les journaux qui ont consacré à sa mémoire l'article nécrologique qui lui était bien dû, ont rappelé ses œuvres littéraires et nous avons pu relire une dizaine de fois au moins l'admirable *Vase brisé* qui n'est pas son chef-d'œuvre cependant, mais grâce auquel sa notoriété poétique s'était établie partout.

Le *Vase brisé* c'était Sully-Prudhomme au moins pour les masses qui ne connaissent en général qu'incomplètement les grands hommes qu'elles admirent.

Parlez de Victor Hugo à la foule et immédiatement elle se rappellera *Les Misérables*, peut-être aussi *Notre-Dame de Paris* et *Le Dernier Jour d'un Condamné*.

Alfred de Musset lui-même n'est pour beaucoup que le chantre des *Nuits*.

Nous pourrions multiplier les exemples et ajouter que bien des auteurs ont été et sont encore très affectés de cette sélection, faite souvent malgré eux dans leurs œuvres.

Car celle que le public adopte et qui leur vaut des couronnes n'est pas toujours celle qu'ils préfèrent eux-mêmes alors que l'œuvre qu'ils caressent plus longuement, qu'ils élaborèrent plus fiévreusement et sur laquelle ils comptèrent davantage, passe souvent inaperçue.

C'est évidemment une désillusion, désillusion cruelle à laquelle peu d'écrivains, peu de créateurs, peintres, sculpteurs ou musiciens échappent.

Les acteurs eux-mêmes la connaissent cette peine et tel artiste accepte avec peine la consécration définitive de son talent lorsqu'elle résulte de telle création, de telle interprétation plutôt que de telle autre dans laquelle, à son avis, il était meilleur.

Sully-Prudhomme n'avait pas échappé à cet ennui et pour lui, le *Vase brisé* fut une véritable tunique de Nessus. Oh ! le pauvre air navré qu'il avait un jour au Trocadéro, il y a quelque douze ans, pendant que pour le flatter sans aucun doute un artiste devant les grandes orgues de la scène récitait pour lui, pour lui seul presque, le terrible et obsédant *Vase brisé* !

Il faut avouer que dans son œuvre poétique si complète et si joliment délicate il y a mieux, mais ce mieux ne s'est pas imposé ou n'est pas sorti à l'heure voulue.

Et puisque nous parlons d'heure, saviez-vous que Sully-Prudhomme voulait toujours l'ignorer ?... Ni montre, ni pendule !...

Il allait dans la vie sans vouloir remarquer la fuite rapide du temps et c'est en vain qu'à sa maison de Chantenay ses héritiers, pour le conserver précieusement, recherchaient quel quel cartel.

Et l'on dit que les poètes sont des gens déraisonnables cherchant toujours midi à quatorze heures.

Certains, reconnaissons-le, méritent assez ce reproche, mais ils sont souvent bien excusables. Pour Alfred de Musset, il n'y avait rien d'étonnant c'était de l'atavisme, car il descendait,

par sa mère, des Daret, dont les tombes se voient encore à l'Hôtel-Dieu de Tonnerre. Il était tout simplement le petit-neveu de Jean-Baptiste Daret, maire de la ville en 1791, élu juge de paix en 1792. Lalande — encore un Bourguignon ! — souhaitait pour Tonnerre, son pays, la construction d'une méridienne qui serait la gloire de la ville et des savants qui l'habitent. Ce vœu fut réalisé. On cite communément dom Camille Ferrouillat comme auteur de cette méridienne, mais il eut deux collaborateurs assidus, ses compatriotes, le savant Henri Baudouin de Guemadec et Jean-Baptiste Daret, un des ascendants de l'auteur de *Rolla* dans la ligne maternelle.

Ce triumvirat se réunit en 1785 pour établir le monument astronomique qui, après avoir été vérifié par Lalande lui-même, fut inauguré en grande pompe le 17 octobre 1788, en présence de ses trois auteurs par les autorités municipales et les administrateurs de l'hospice, à la tête desquels se trouvait Mme de Louvois.

Mais pour en revenir à Sully-Prudhomme, rappelons qu'il était membre du Conseil de l'Ordre de la Légion d'Honneur qui prononça la radiation de Zola. Il aurait pu, il aurait dû alors empêcher cette grande iniquité d'être commise ; il ne fit rien !

Il ne comprit pas que les vers de tendresse, de générosité, d'amour et de justice qu'il avait écrits lui dictaient sa conduite. Il oublia alors les plus belles de ses pages ! que, plus généreux, l'avenir lui pardonne cette vilaine page et ne garde que le souvenir des autres qui lui valurent tous-les,

M. DE NÉLIDOFF

Les membres de la délégation arménienne, envoyés à la Haye pour solliciter l'intervention de l'Europe en faveur de leurs frères journellement massacrés par les soldats d'Abdul-Hamid, ne furent pas reçus par le président du second Congrès de la Paix. D'où étonnement et indignation des intéressés et de leurs amis.

Il n'y avait pas de quoi pourtant, et M. de Nélidoff était bien dans son rôle en agissant ainsi. N'était-il pas ambassadeur du czar à Constantinople pendant les massacres d'Arménie ? et n'est-ce pas lui qui inspira la politique du prince Lobanoff, lorsque la Russie défendit Abdul-Hamid contre l'Europe indignée ?

N'était-ce pas lui qui refusait l'accès de l'ambassade de Russie aux Arméniens cherchant un refuge contre les bandes turques qui ensanglantèrent Constantinople, le 27 août 1896 ?

Ces mécréants s'étant révoltés contre leur souverain méritaient leur sort », disait-il à qui voulait l'entendre, et pendant que l'Europe frémissante voulait forcer les Dardanelles pour arrêter les massacres, M. de Nélidoff opposait le veto de la Russie à toute violation du traité de Berlin.

(Cri de Paris)

Pieds nus

Est-ce une mode ? Va-t-elle prendre ? Rien, paraît-il n'est plus hygiénique que de marcher pieds nus.

Il suffirait qu'Edouard VII s'y mette pour que cela devienne élégant — et la bottine mal portée.

Un de nos peintres les plus vivaces, qui a couvert presque autant de kilomètres avec son pinceau qu'avec ses jambes, et que tout le monde reconnaîtra si nous disons qu'il paraît juste la moitié de son âge, est le modèle des nouveaux *déchaus*.

Dans son atelier d'Asnières, on le trouve toujours pieds nus ; et, pour la ville, il a inventé le plus extraordinaire système de chaussures à trous invisibles, perforées, ramifiées comme des éponges où l'air, la pluie, la neige peuvent circuler librement.

Pas de chaussettes ; on en est quitte

pour se laver bibliquement les pieds trois fois par jour.

Depuis qu'il use de ce système, notre homme, affirme-t-il, ignore le rhume et d'autres incommodités anciennes ont disparu.

C'était l'opinion des capucins... Quand il y avait des capucins !

(Du Cri de Paris.)

INFORMATIONS

Au Maroc

A Fez

Une lettre de Fez, arrivée aujourd'hui à Tanger, dit que dans l'après-midi du 4 les vizirs donnèrent l'ordre aux habitants de la capitale d'évacuer les rues qui, du Dare-el-Maghenz vont à la mosquée de Moulay-Idris ; les érieurs officiels annoncèrent en même temps à travers la ville que le sultan se rendrait le lendemain à la mosquée du fondateur de Fez pour y dire les prières traditionnelles à l'occasion de son voyage.

Le lendemain matin, en effet, le sultan Abd-el-Aziz, accompagné de tous les personnages de sa cour, la musique du palais précédant le cortège, s'est solennellement rendu au tombeau du chef des idrissistes où, sous ses yeux, cinq magnifiques taureaux furent aussitôt égorgés selon les rites. Après les prières, Abd-el-Aziz entra au palais avec le même cérémonial.

Le départ du sultan pour Rabat est aujourd'hui certain, mais de nombreux courtisans, et surtout retardataires à se hâter vers la capitale où les attend Abd-el-Aziz pour se mettre en route. Des courriers spéciaux ont aussi été expédiés de Fez à Ma-el-Aïnin, actuellement à Marrakech où il a été particulièrement bien reçu par Moulay-Hafid. Abd-el-Aziz engage le sorcier à revenir à lui pour se ranger parmi les plus chers de ses fidèles.

La Situation à Tanger

La méhalla que le « caïd-reha » Bouchta ben Bagdadi avait ramenée vers Tanger a été divisée en deux groupes qui ont pris leurs cantonnements : l'un à Zinat et l'autre à R'Faï ; avant de partir pour Fez, Bouchta ben Bagdadi en a confié le commandement au caïd El Hadj Abd-es-Selam. Notre garnison va donc être de ce fait renforcée de 1,500 hommes environ, voici le dénombrement des troupes chérifiennes qui, en dehors de ces 1,500 hommes de renfort, couvre Tanger : caïd Omar Rifil, 500 hommes ; caïd Ben Said, 400 hommes ; caïd Ouled Toubib, 450 ; au total, 1,350 hommes, plus les 1,500 hommes de El Hadj Abd-es-Selam, 2,850 ; le reste est parti pour Fez, former l'armée qui doit accompagner Abd-el-Aziz à Rabat et dont le « caïd-reha » Bouchta ben Bagdadi prendra le commandement.

Abd-el-Aziz partira-t-il pour Rabat ? Si l'on en croit une correspondance de Fez qui vient d'arriver ici, ses derniers préparatifs de départ seraient faits, il n'attendrait plus, pour se mettre en route, que les derniers caïds retardataires qui lui sont restés fidèles et aussi le fameux caïd des « hommes bleus », Ma-el-Aïnin actuellement à Marrakech, qu'il espère ramener à lui.

Le Départ d'Abd-el-Aziz

On annonce comme très probable le départ du sultan Abd-el-Aziz le 12 de Fez pour Rabat.

Une alerte. Un prisonnier

A Casablanca, 8 cavaliers marocains se présentèrent devant le spahi en vedette.

Un d'eux agita son burnous en signe de soumission pour inspirer confiance, tandis que plusieurs autres manœuvraient pour envelopper notre soldat.

Heureusement au même instant, arriva un brigadier accompagné d'un homme de relève et les Marocains s'enfuirent.

Ce matin, un officier de tirailleurs, du détachement de surveillance, ramassa sur la route conduisant à Taddert, une lettre envoyée par un arabe de Casablanca à un autre actuellement dans une mehalla. Il lui donnait des renseignements de toute sorte sur l'emplacement et le nombre de nos troupes et ajoutait qu'il espérait rejoindre les combattants à la première occasion favorable.

Ce document a été remis au commandant Mangin.

Le ballon du diable

Le ballon, arrivé samedi, est prêt à fonctionner à la première occasion.

Le gonflement a eu lieu mardi matin, sous les ordres des lieutenants Bienvenu et Estève.

A 2 heures, le ballon a été transporté sur la crête située en face du camp où il a effectué sa première ascension.

Le résultat de cette ascension décidera de ce qui doit être tenté.

Le correspondant du « Daily Télégraph », à Casablanca, assure que l'arrivée du ballon militaire à Casablanca, a jeté la consternation parmi les Arabes, qui considèrent cet engin comme une invention diabolique.

Beaucoup d'entre eux, dit-il, s'en vont en déclarant qu'ils peuvent bien combattre les hommes mais non le diable.

Les Pacifistes

Le seizième Congrès international des pacifistes a été ouvert à Munich sous la présidence du professeur docteur Harburger. Le ministre président du Conseil était représenté par

noncé un discours affirmant que le gouvernement allemand et ses représentants sont tous animés du désir de maintenir la paix, tout en se tenant prêts à tout événement. On a beaucoup remarqué l'éloquent discours du pacifiste français le sénateur Frédéric Passy, dont les quatre-vingt-six années n'affaiblissent point l'ardeur militante.

La Libre Pensée

L'ouverture du 14^e Congrès de la Libre Pensée a eu lieu à Prague. Les délégués de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de l'Espagne, de la France, de la Russie, de la Suisse, etc., ont été reçus par la municipalité.

A la séance d'ouverture du Congrès, le président a fait l'éloge en français, en allemand et en tchèque, de Marcelin Berthelot. Tout le monde a écouté debout, et de nombreux applaudissements ont accueilli l'orateur. MM. Hubbard et Beauquier ont prononcé un discours.

Le délégué allemand a dit que les discordes entre nations sont contraires à l'humanité. Les libres penseurs désirent la liberté et l'égalité pour tous les hommes. Tout libre penseur est un apôtre de la paix.

A la fin de la séance, on a joué la *Marseillaise* et l'*Internationale*. Plus de quatre mille personnes assistaient à la séance. Beaucoup de dames étaient présentes.

La crise viticole

Le Comité de défense viticole de Plaisance adresse aux vigneron l'appel suivant :

« Nous dénonçons aux viticulteurs du Midi une manœuvre des agents du gouvernement, qui n'est pas faite pour contribuer à la hausse : Aujourd'hui, le porteur de contraintes est passé à Plaisance, pour déposer chez la plupart des contribuables une menace de saisie-exécution pour faire rentrer les impôts en retard. Il est scandaleux, au moment où nous sortons des troubles viticoles, d'avoir choisi la veille des vendanges pour venir menacer les propriétaires qui ont eu tant de peine à tenir jusqu'ici, afin de les effrayer et de les acculer, par des menaces à baisser leur prix de demande et à vendre encore à des prix de misère.

» Viticulteurs ! le gouvernement ne doit pas se rendre complice des basses manœuvres. La manœuvre que

nous dénonçons ne peut être qu'une vaine menace, que l'on n'aura le droit d'exécuter qu'après les vendanges, sous peine de faire revivre dans les villages les heures si tristes où le tocsin rappelait les travailleurs au logis pour défendre leur droits les armes à la main.

Quoi qu'il en soit, nous tenons à rappeler que nous sommes solidaires les uns des autres, et qu'au premier avertissement donné par le clairon, le tambour ou le tocsin, nous laisserons la scie et les haches pour aller défendre celui des nôtres qui sera menacé par l'huissier, avant que les vendanges soient achevées et que les prix soient établis.

M. Roosevelt et les Trusts

M. Harriman, un des rois des chemins de fer américains, est une des principales victimes de la campagne acharnée menée par le président Roosevelt contre les trusts. Il se défend et riposte en accusant le chef de l'Etat d'avoir été élu grâce aux souscriptions électorales des trusts.

Jusqu'ici M. Harriman s'était maintenu dans les généralités. Traqué et menacé de poursuites, il vient de publier le bilan de la caisse électorale de M. Roosevelt. Ce bilan établit que les gros financiers américains ont versé pour l'élection présidentielle en 1904, la somme coquette de 1 million 300.000 francs, soit 300.000 francs de plus que la somme demandée par le secrétaire de M. Roosevelt, M. Cortellion, actuellement ministre des finances.

Ces souscriptions se répartissent ainsi :

Edouard-H. Harriman, 250.000 fr. ; Mac Yenna Twombly (représentant les intérêts Vanderbilt), 125.000 fr. ; Chauncey M. Idepew, 125.000 fr. ; James H. Hyde, 125.000 fr. ; Equitable Life Insurance Society, 50.000 fr. ; Pierpont Morgan 50.000 fr. ; Georges Perkins (New-York Life Insurance Co) 50.000 fr. ; H. H. Rogers, etc., 150.000 fr. ; James Speyer, 50.000 fr. ; Cornelius N. Bliss, 50.000 fr. ; sept amis du sénateur Depew, 25.000 fr. chacun, 175.000 fr. ; envoyé à M. Harriman, 100.000 fr.

Ces révélations provoquent une émotion énorme, M. Roosevelt se contentera-t-il de nier comme il a fait jusqu'ici ?

Petites Nouvelles

Le tribunal correctionnel de Nantes a condamné, mardi, M. Anthime Ménard, député de la Loire-Inférieure, à 200 francs d'amende. M. Ménard était inculpé d'agression, de violation de domicile et de coups et blessures sur la personne de M^{me} Guillot, femme du directeur d'un journal local.

Le cardinal Richard, archevêque de Paris, ayant reçu 2 millions, pour les besoins de son clergé, les avait confiés à la banque Gallet. Aujourd'hui la banque Gallet est en faillite et les deux millions en fumée.

La reine d'Italie fera prochainement un voyage de 10 à 15 jours en France dont elle visitera les principales villes.

On annonce la mort de M. Cazes, sénateur de la Haute-Garonne. Il était né en 1839.

Les obsèques de Sully-Prudhomme ont été célébrées samedi matin à Paris.

On annonce la mort de M. Demarçay, sénateur républicain de la Vienne.

On annonce la mort de M. Laverlujon, sénateur de la Haute-Vienne décédé à l'âge de 52 ans.

CHRONIQUE LOCALE

Le cléricisme du sénateur Béral

Notre confrère et ami Louis Cathary publiait dans la *Dépêche* de dimanche 8 septembre l'article suivant qui mérite d'être reproduit :

Dans sa séance du 5 mai 1907, présidée par le sénateur Béral en personne, le conseil municipal de Fraysinet-le-Gélat décida la location du presbytère au desservant actuel moyennant le prix annuel de 50 francs.

Cette délibération fut approuvée par l'administration préfectorale, qui mit en demeure la municipalité de passer un bail. Mais, après de longues et mystérieuses négociations entre le curé et le sénateur, ce dernier eut l'insigne aplomb de proposer à son conseil, dans sa séance du 1^{er} septembre courant, de ramener à 25 fr. le prix de la location du presbytère.

L'assemblée communale de Fraysinet-le-Gélat, souple et obéissante, a fait droit à l'étrange requête de M. Béral et émis un deuxième vote en contradiction avec le premier.

M. Béral a même poussé le cynisme un peu plus loin. Pour ce prix dérisoire de 25 francs, il a proposé de faire à l'immeuble destiné au curé les réparations nécessaires, à la charge de la commune.

Vous m'entendez bien : à la charge de la commune.

Qu'est-il intervenu depuis quelque temps entre la Providence et M. Béral, et par quelles évolutions, quelles transformations, le bénéficiaire des faciles générosités de Ducroissant en est-il arrivé à combler de ses faveurs un des membres de ce clergé qu'il combattait jadis avec acharnement ? Voilà ce que je ne me charge point d'expliquer.

M. Béral est-il rongé par de tels remords que la crainte des flammes éternelles le retienne à genoux devant les soutanes des représentants du bon Dieu et lui fasse adorer avec une ferveur craintive ce qu'il brûlait jadis avec désinvolture Mystère et Panama ?

Quoi qu'il en soit, la commune de Fraysinet-le-Gélat sera tenue, au mépris de la loi et de ses intérêts, et de par la seule volonté de M. Béral, de loger et d'entretenir comme par le passé son heureux pasteur.

Lorsque dans un article qui nous valut un procès... et un acquittement, nous soulevions dans la *Dépêche* des noires, toute la presse réactionnaire se mit à glapir et l'innommable canard protesta lui-même avec une vertueuse indignation. Il n'y eut pas jusqu'à ce distingué maître du barreau de Cahors auquel l'habileté de sa tactique politique, renforcée de son énorme popularité, a valu, ces temps derniers, une multitude de titres, qui ne se crut obligé de prendre la défense du déchu de Pechfumat.

Or, voici que Béral lui-même donne à tous ces pauvres gens un démenti éclatant et public. Voici qu'il vient justifier lui-même la campagne de la *Dépêche*.

Une fois de plus, le béalisme est pris en flagrant délit de mensonge et son impudence éclate au grand jour.

« Quand le diable vieillit, il se fait ermite. » Ce juste proverbe explique pourquoi Béral, qui aurait tant de comptes à rendre le jour du jugement dernier s'il ne s'amendait sur son déclin, demande pardon à Dieu de ce qu'il a fait aux hommes, et pourquoi il a fait son plongeon dans le cléricisme. Pauvre vieux !

Reste à savoir maintenant si l'administration supérieure approuvera la nouvelle et si cocasse délibération qui vient d'être prise.

CATHARY.

LE BANQUET D'ALBAS

Au moment où nous mettons sous presse, nous recevons un télégramme des républicains d'Albas nous informant que le Banquet, organisé par nos amis, aura bien lieu Dimanche prochain, 15 sept., à midi, sous la présidence de M. Pendaries, conseiller général.

Société départementale d'encouragement à l'agriculture

L'assemblée générale des adhérents à la nouvelle Société d'Agriculture aura lieu à la mairie de Cahors, le dimanche 22 septembre courant, à 10 heures du matin.

Ordre du jour :

Approbation des statuts.

Au 7^o

A la rentrée des manœuvres le colonel Rocca a nommé M. Otier, sergent-major, adjudant en remplacement de M. Martin parti pour le Maroc.

M. Clary, adjutant, secrétaire du colonel, est désigné pour les fonctions d'adjudant de bataillon.

Fête de quartier

La jeunesse des quartiers de la place du marché et de la rue Saint-James, organise pour dimanche prochain, 15 septembre, sa fête de quartier.

Les réjouissances de toutes sortes seront nombreuses, outre les bals de jour et de nuit qui figurent au programme de ces deux jours de fêtes : le dimanche 15 et le lundi 16 septembre.

Bienfaisance

La Commission de l'Aspice de Cahors vient d'être informée qu'un legs relativement important avait été fait à l'hospice de Cahors.

La bienfaitrice de notre établissement hospitalier est feue Mlle Sotoul, demeurant rue du Château du Roi, à Cahors et le legs s'élève à la somme de 20.000 fr. environ.

Conférence agricole pratique

M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera dimanche 15 septembre de 4 à 6 heures une conférence pratique sur le champ d'expériences de St-Georges, situé à 200 mètres de l'octroi sur la route de Toulouse.

Nous engageons les personnes que les questions agricoles intéressent d'aller écouter les conseils pratiques qui leur seront donnés particulièrement sur la reconstitution du vignoble.

La répartition des classes

Le ministre de la guerre vient de faire procéder à la répartition des classes dont sera formée l'armée à partir du premier octobre prochain.

Cette répartition des vingt-cinq classes astreintes aux obligations militaires a été opérée comme suit :

Armée active. — Classe 1906, 1905 et 1904.
Réserve de l'armée active. — Classes 1903, 1902, 1901, 1900, 1899, 1898, 1897, 1896, 1895, 1894.

Armée territoriale. — Classes 1893, 1892, 1891, 1890, 1889, 1888.

Réserve de l'armée territoriale. — Classes 1887, 1886, 1885, 1884, 1883 et 1882.

En conséquence, tous les hommes de la classe 1881, ou marchant avec cette classe, seront dégagés de leurs obligations militaires à dater du 30 septembre.

On remarquera que cette année encore bien que la loi de deux ans soit appliquée, l'armée active est toujours composée de trois classes. En effet, les hommes de la classe 1904, quoiqu'ils soient libérés le 28 septembre, ne passeront point dans la réserve, mais seront simplement en disponibilité, et par conséquent à la disposition du ministre de la guerre. Ce n'est qu'à partir de l'année prochaine que le nombre des classes de la réserve sera porté à onze et celui de l'armée active réduit à deux.

La classe 1904

Le ministre de la guerre adresse la circulaire suivante :

Par application des dispositions contenues dans l'article 97 de la loi du 21 mars 1905, qui prévoit l'envoi en congé, après deux ans de présence sous les drapeaux, de tout ou partie de la classe incorporée après la promulgation de la dite loi, j'ai pris les décisions suivantes au sujet des hommes de la classe 1904 :

1. Les militaires de cette classe appartenant aux armes autres que la cavalerie seront renvoyés dans leurs foyers le samedi 28 septembre du courant. Toutefois les corps qui rentreront des manœuvres le 28 ou à une date postérieure, ne les libéreront qu'après leur retour dans leurs garnisons, mais à une date aussi rapprochée du 28 que le permettront les opérations du désarmement.

2. Le renvoi des militaires de la classe 1904 appartenant à la cavalerie aura lieu le 12 octobre.

3. Dans toutes les armes, les militaires de la classe 1904 qui ayant été ajournés une fois, n'ont été appelés à l'activité qu'en octobre 1906 seront maintenus sous les drapeaux pour y accomplir une deuxième année de service. Cette mesure s'applique aux hommes réformés temporairement, aux fils d'étrangers dont l'inscription a été retardée, soit en vertu des articles 11 et 12 de la loi du 15 juillet 1889, soit en vertu de conventions internationales et, d'une manière générale à tous les militaires qui ne comptent pas deux ans de service. Cependant les ajournés de la classe 1904 qui ont obtenu une dispense prévue aux articles 11 et 12 de la loi du 15 juillet 1889 seront libérés au fur et à mesure de leur retour des grandes manœuvres, conformément aux dispositions de mon télégramme du 3 septembre 1907.

Quant aux dispensés de l'article 23, la question de leur renvoi a été réglée dans la circulaire du 10 juillet 1907 relative à la libération des hommes de la classe 1903.

4. Les engagés volontaires de trois ans qui n'ont point achevé la durée du service portée sur leur contrat mais qui auront souscrit leur acte d'engagement à une date antérieure au 1^{er} janvier 1905, seront libérés avec la classe 1904 aux dates fixées pour les armes et corps auxquels ils appartiennent. Ceux de ces engagés dont l'acte d'engagement est compris entre le 1^{er} janvier et le 21 mars 1905, seront libérés le 20 décembre.

5. Les dispensés ecclésiastiques appartenant à la classe 1904 qui sont astreints à produire un certificat modèle A ou B entre les dates du 15 septembre et du 15 octobre prochain seront, faute de produire ce certificat,

maintenus ou rappelés sous les drapeaux pour y compléter deux ans de service, la deuxième année devant être accomplie jour pour jour à partir du maintien ou du rappel.

6. Les dispensés à un titre quelconque qui ont perdu leur droit à la dispense devront être rappelés à l'activité pour compléter deux ans de service. Ils seront renvoyés dans leurs foyers un an, jour pour jour, après leur rappel sous les drapeaux.

Les dispositions de la présente circulaire ne concernent pas les militaires du 17^e régiment d'infanterie appartenant au bataillon stationné à Gafsa.

Sont également exceptés du renvoi, les engagés volontaires et les appelés qui demanderont, par écrit, à compléter trois ans de service.

D'autre part, les hommes qui auront subi, pendant leur temps de présence sous les drapeaux, des punitions de prison ou de cellule, recevront application de l'article 39 de la loi du 21 mars 1905. La solution à donner aux différents cas qui peuvent se présenter est indiquée dans la circulaire du 9 avril dernier.

Le dernier alinéa de cette circulaire doit être entendu en ce sens que la loi de 1889 peut être appliquée aux hommes de la classe 1904, si elle leur est plus favorable, conformément aux dispositions de la circulaire du 25 janvier 1906.

Les hommes qui ont subi des réductions de service devront, par application de l'article 34 de la loi du 21 mars 1905, compléter deux ans de présence sous les drapeaux. Le temps complémentaire complètera à partir du 28 septembre.

Il est entendu que les hommes du contingent algérien (art 81 de la loi du 15 juillet 1889) qui, après avoir été ajournés une fois par le conseil de révision, terminent actuellement l'unique année de service qui leur est imposée par la dite loi, ne sauraient être maintenus après l'expiration de cette année. Ils seront, en conséquence, renvoyés à la date indiquée ci-dessus (28 septembre), sauf s'ils sont retenus dans les conditions prévues par les deux paragraphes qui précèdent.

Conformément aux dispositions du décret du 26 juin 1901, les livrets individuels des militaires renvoyés dans leurs foyers ne devront pas faire mention de la délivrance ou du refus des certificats de bonne conduite.

Musique du 7^o de ligne

PROGRAMME DU JEUDI 12

ET DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 1907

Allegro Militaire	Bresles
La Mascotte (ouverture)	Audran
Tesoro-Mio (Valse)	Ricucci
Le Désert (fragment)	F. David
La Viollette Bleue (Maz.)	Gungl
Alfred Fils co., à 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2	

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 11 septembre, 1 h. 42 s.

Au Maroc

Une dépêche de Tanger annonce que l'obstination des tribus de l'intérieur a fait échouer les tentatives de rapprochement désiré par la tribu des Médionnas.

Une dépêche particulière de Casablanca annonce que l'attaque de Tadderi a été abandonnée à la suite d'une indisposition du général Drude.

On recommencera aujourd'hui.

Les troupes se sont mises en route à la première heure commandées par le général Drude.

AGENCE FOURNIER

Au moment où nous mettons sous presse, nous n'avons pas encore reçu notre télégramme quotidien.

Arrondissement de Cahors

Cazals

Comité cantonal. — Les délégués des comités communaux, réunis le 8 septembre courant, ont formé le comité cantonal de Cazals.

L'assemblée, après adoption des statuts, a nommé le bureau et décidé son affiliation au comité d'arrondissement de Cahors.

Une délégation a été chargée de prier M. le docteur Calmilles, maire de Cazals, d'accepter la présidence d'honneur du comité cantonal.

M. le conseiller d'arrondissement Fihol a été acclamé Président d'honneur.

La délégation du Comité cantonal s'est acquittée de la mission qui lui a été confiée.

Après avoir invoqué des raisons fort louables devant lesquelles la délégation s'est inclinée, M. le docteur Calmilles a fait connaître qu'il était très sensible à la démarche faite auprès de lui, mais qu'il ne pouvait, pour le moment, accepter l'offre qui lui était faite, quoique d'accord avec le comité sur le but poursuivi.

Le secrétaire,

J. DARNIS.

Juliac

Chutes graves. — Ces jours-ci, des ouvriers employés à la construction d'une grange chez Mme veuve Bontarel, firent une chute d'une certaine hauteur qui aurait pu, à la suite de leur imprudence, amener des conséquences très graves.

Etant employés à la construction des murs, les ouvriers charpentiers, de leur côté, s'occupaient à la pose de la charpente, tandis que les ouvriers maçons bâtissaient avec les échafaudages qui servaient à l'usage commun.

Soit défaut de solidité de l'échelle, soit défaut du manque de solidité ou de prévoyance dans la pose des échafaudages, tout s'effondra dans le vide et les ouvriers et manœuvres tombèrent sur les débris de construction d'une hauteur de près de cinq mètres.

Les deux frères Hébrard, dont l'un charpentier et l'autre maçon, furent assez fortement meurtris ; Bedoules, manœuvre, reçut des blessures dont l'état inspirait des craintes sur le moment, et Joffre, domestique, fut le moins éprouvé.

Plusieurs d'entre eux auront besoin de quelque temps de repos pour se remettre de leurs blessures.

vers en musique.

— Vous avez mieux que la gloire, dit Canalis, vous y possédez la beauté, s'il faut en croire Ernest.

— Oh ! une bonne fille que vous trouverez bien provinciale, dit Charles.

— Une provinciale recherchée, dit-on, par le duc d'Hérouville, s'écria Canalis d'un ton sec.

— Oh ! reprit M. Mignon avec la perfide bonhomie du méridional, je laisse ma fille libre. Les ducs, les princes, les simples particuliers, tout m'est indifférent, même un homme de génie. Je ne veux prendre aucun engagement, et le garçon que ma Modeste choisira sera mon gendre, ou, plutôt, mon fils, dit-il en regardant La Brière. Que voulez-vous ? Mme de La Bastie est Allemande, elle n'admet pas notre étiquette, et moi je me laisse mener par mes deux femmes. J'ai toujours aimé mieux être dans la voiture que sur le siège. Nous pouvons parler de ces choses sérieuses en riant, car nous n'avons pas encore vu le duc d'Hérouville, et je ne crois pas plus aux mariages faits par procuration qu'aux prétendus imposes par les parents.

— C'est une déclaration aussi désespérante qu'encourageante pour deux jeunes gens qui veulent chercher la pierre philosophale du bonheur dans le mariage, dit Canalis.

(A suivre)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 44

MODESTE MIGNON

Par H. DE BALZAC

— On ne sait pas, répliqua Charles Mignon très sèchement, quels sont mes engagements aux Indes, et je ne me soucie pas de mettre le public dans la confidence de mes affaires. — Dumay, dit-il à l'oreille de son ami, si Vilquin est gêné, nous pourrions rentrer dans ma campagne, en lui rendant le prix qu'il en a donné, comptant.

Telles furent les préparations dues au hasard, au milieu desquelles, le dimanche matin, Canalis et La Brière arrivèrent, un courrier en avant, au pavillon de Mme Amaury. On apprit que le duc d'Hérouville, sa sœur et sa tante devaient arriver le mardi, sous prétexte de saurée, dans une maison louée à Gravelle. Ce concours fit dire à la Bourse que, grâce à Mlle Mignon, les loyers allaient hausser à Ingouville. — Elle en fera, si cela continue, un hôpital, dit Mlle Vilquin la cadette, au désespoir de ne pas être duchesse.

L'éternelle comédie de l'Héritière, qui devait se jouer au Chalet, pourrait certes, dans les dispositions où se trouvait Modeste, et d'après sa plaisanterie, se nommer le programme d'une jeune

Alle, car elle était bien décidée, après la perte de ses illusions, à ne donner sa main qu'à l'homme dont les qualités la satisfaisaient pleinement.

Le lendemain de leur arrivée, les deux rivaux, encore amis intimes, se préparèrent à faire leur entrée, le soir, au Chalet. Ils avaient donné tout leur dimanche et le lundi matin à leurs débalages, à la prise de possession du pavillon de Mme Amaury et aux arrangements que nécessita un séjour d'un mois. D'ailleurs, autorisé par son état d'apprenti ministre à se permettre tout ; il voulut donc mettre à profit le tapage probable que devait faire son arrivée au Havre, et dont quelques échos retentiraient au Chalet. En sa qualité d'homme fatigué, Canalis ne sortit pas. La Brière alla deux fois se promener devant le Chalet, car il aimait avec une sorte de désespoir, il avait une terreur profonde d'avoir déçu, son avenir lui semblait couvert de nuages épais. Les deux amis descendirent pour dîner le lundi, tous deux habillés pour la première visite, la plus importante de toutes. La Brière s'était mis comme il l'était le fameux dimanche à l'église ; mais il se regardait comme le satellite d'un autre, et s'abandonnait aux hasards de sa situation. Canalis, lui, n'avait pas négligé l'habit noir, ni ses ordres, ni cette élégance de salon, perfectionnée dans

ses relations avec la duchesse de Chauvieu, sa protectrice, et avec le plus beau monde du faubourg Saint-Germain. Toutes les minuties du dandyisme, Canalis les avait observées, tandis que le pauvre La Brière allait se montrer dans le laisser-aller de l'homme sans espérance.

En servant ses deux maîtres à table, Germain ne put s'empêcher de sourire de ce contraste. Au second service, il entra d'un air assez diplomatique, ou, pour mieux dire, inquiet.

— Monsieur le baron, dit-il à Canalis et à demi-voix, sait-il que monsieur le Grand-Ecuyer arrive à Gravelle pour se guérir de la même maladie qui tient M. de La Brière et monsieur le baron ?

— Le petit duc d'Hérouville ? s'écria Canalis.

— Oui, monsieur.

— Il viendrait pour Mlle de La Bastie ? demanda La Brière en rougissant.

— Pour Mlle Mignon ! répondit Germain.

— Nous sommes joués s'écria Canalis en regardant La Brière.

— Ah ! répliqua vivement Ernest, voilà le premier nous que tu dis depuis notre départ. Jusqu'à présent tu disais je !

— Ta me connais, répondit Melchior en laissant échapper un éclat de rire. Mais nous ne sommes pas en état de lutter contre une Charge de la Couronne, contre le titre de duc et pair, ni contre les marais que le Conseil d'Etat

vient d'attribuer, sur mon rapport, à la maison d'Hérouville.

— Sa Seigneurie, dit La Brière avec une malice pleine de sérieux, t'offre une fiche de consolation dans la personne de sa sœur.

En ce moment on annonça M. le comte de La Bastie : les deux jeunes gens se levèrent en l'entendant, et La Brière alla vivement au-devant de lui pour lui présenter Canalis.

— J'avais à vous rendre la visite que vous m'avez faite à Paris dit Charles Mignon au jeune Référendaire, et je savais en venant ici que j'aurais le double plaisir de voir l'un de nos grands poètes actuels.

— Grand ?... Monsieur, répondit le poète en souriant, il ne peut plus y avoir rien de grand dans un siècle à qui le règne de Napoléon sert de préface. Nous sommes d'abord une peuplade de soldisant grands poètes !... Puis, les talents secondaires jouent si bien le génie, qu'ils ont rendu toute grande illustration impossible.

— Est-ce la raison qui vous jette dans la politique ? demanda le comte de La Bastie.

— Même chose dans cette sphère, dit le poète. Il n'y aura plus de grands hommes d'Etat, il y aura seulement des hommes qui toucheront plus ou moins aux événements. Tenez, monsieur, sous le régime que nous a fait la Charte qui

prend la cote des contributions pour une cote d'armes, il n'y a de solide que ce que vous êtes allé chercher en Chine, la fortune !

Satisfait de lui-même et content de l'impression qu'il faisait sur le futur beau-père, Melchior se tourna vers Germain.

— Vous servirez le café dans le salon, dit-il en invitant le négociant à quitter la salle à manger.

— Je vous remercie, monsieur le comte, dit alors La Brière, de me sauver ainsi l'embarras où j'étais pour introduire chez vous mon ami. Avec beaucoup d'ame vous avez encore de l'esprit...

— Bah ! l'esprit qu'ont tous les Provençaux, dit Charles Mignon.

— Ah ! vous êtes de la Provence ?... s'écria Canalis.

— Excusez mon ami, dit La Brière, il n'a pas, comme moi, étudié l'histoire des La Bastie.

A cette observation d'ami, Canalis jeta sur Ernest un regard profond.

— Si votre santé vous le permet, dit le Provençal au grand poète, je réclame l'honneur de vous recevoir ce soir sous mon toit, ce sera une journée à marquer, comme dit l'ancien, *albo notanda lapillo*. Quoique nous soyons assez embarrassés de recevoir une si grande gloire dans une si petite maison, vous satisferez l'impatience de ma fille dont l'admiration pour vous va jusqu'à mettre vos

Montcuq

Foire. — Notre foire du 7 septembre, si renommée, avait attiré une foule immense et à été très animée. Les transactions ont été nombreuses. On avait amené 990 paires de bœufs. Voici les cours pratiqués :
Moutons, 0.70 à 0.75 le kilo; porcs, 74 fr. les 50 kilos; veaux, 0.95 à 1.05 le kilo.
Oies, 15 à 16 fr. la paire; volaille, 1.50 à 1.75 le kilo; œufs, 0.90 la douzaine.
Halle aux grains. — 60 hectolitres de blé, de 17 fr. à 17.50; maïs, 4 hectolitres, à 12 fr. 50; 24 hectolitres d'avoine, à 9 fr.

Mauroux

Foire. — Notre foire du 9 septembre a été très importante. Voici les principaux cours pratiqués sur les divers marchés :
Bœufs gras, de 35 à 38 fr. les 50 kilos; moutons, de 75 à 80 centimes; agneaux, 80 cent. le kilo.
Bœufs d'attelage, de 900 à 1100 fr., selon qualité; bouvillons, de 450 à 700 fr.; vaches de travail, de 600 à 800 fr., le tout la paire.
Brebis maigres de 28 à 35 fr.; moutons d'espèce, de 35 à 45 fr., le tout la pièce.
Poules, de 5.50 à 6 fr.; poulets, de 3.50 à 4 francs; pigeons, 1.75; lapins domestiques, de 3 à 3.50; canards, de 6 fr. 50 à 7 fr. 50; oies d'élevage, de 15 à 17 fr. le tout la paire.
Œufs, 80 cent la douzaine.
Marché aux porcs. — Marché assez peu garni et cours toujours élevés dans le prix variant, pour les porcelets, entre 30 et 50 fr. pièce.
Lèvres, de 4 à 5 fr.; levrauts, de 2.50 à 3 fr.; lapins de garenne, de 1.75 à 2.50; perdreaux, de 1.50 à 1.75, le tout la paire.
Dindons, 65 et 75 cent. la livre.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Comité républicain. — Dimanche soir 8 septembre, les membres du comité radical et radical socialiste de Cajarc se sont réunis à la mairie de Cajarc, sous la présidence du citoyen Blanc, président; la séance est ouverte à trois heures du soir.
L'ordre du jour appelant la nomination d'un secrétaire en remplacement du citoyen Delsol, décédé, le président invite les candidats à se présenter; cette invitation restant sans effet, on procède au vote.
Au premier tour de scrutin, le citoyen Ortalo ayant réuni la majorité absolue des suffrages est proclamé secrétaire.
D'accord entre eux, chacun des membres verse ensuite la somme de un franc pour le paiement de la couronne déposée sur la tombe du camarade déjà cité.
Les citoyens Marty, maître d'hôtel et Sol, cultivateur, sont admis comme membres.
Avant de se séparer, la motion suivante est votée à l'unanimité des membres présents :
« Le comité radical et radical socialiste de la commune de Cajarc, réuni à la mairie le dimanche 8 septembre 1907, profite de cette occasion pour renouveler sa confiance à ses sympathiques représentants : MM. Bécays, député, Larnaudie, conseiller général, Granot, conseiller d'arrondissement et les engage à persévérer dans la politique nettement radicale, notamment dans le vote des réformes fiscales et judiciaires.
» Il félicite vivement M. Larnaudie de la belle victoire du 28 juillet dernier, ainsi que de son initiative pour la création à Cajarc d'un magasin temporaire pour la livraison du tabac, projet qui intéresse à un si haut point tous les planteurs de la région et qui, sur la proposition de M. Granot, a déjà reçu l'approbation du conseil d'arrondissement ».

La séance a été ensuite levée.
Incendie. — Mercredi matin vers minuit, quelques cris de : « Au feu ! » étaient poussés, venant du côté du boulevard Est. Presque aussitôt après, le tambour et les cloches annonçaient le sinistre. La population toute entière venait aussitôt sur les lieux; le bâtiment à la proie des flammes était une grange appartenant à M. Lacroux, aubergiste, et située au centre de la ville.
Le service fut organisé aussi vite que possible, sous la direction de M. E. Rogues.
Remarqué la présence de MM. Bor, maire, Vernet, adjoint, et de nombreuses notabilités. La brigade de gendarmerie, sous les ordres de M. Parou, brigadier, assura le service d'ordre.
Heureusement, le vent ne soufflait pas; sans cela, il y aurait eu un véritable désastre, car les maisons sont très agglomérées.
Enfin, après de laborieux efforts, on réussit à circonscire le feu et, vers deux heures et demie, les chaînes étaient rompues; les décombres fumaient encore seulement.
Il n'y a pas eu d'accidents à déplorer. Les pertes, assez importantes, sont

couvertes par une assurance. Les causes de l'incendie sont encore inconnues à l'heure où nous écrivons.

Figeac

Le festival de Dècaveille. — Nos deux sociétés musicales l'harmonie les Artisans réunis et l'orphéon l'Union fraternelle, qui ont pris part au festival organisé à Dècaveille, à l'occasion des grandes fêtes annuelles, nous sont rentrées très satisfaites de l'accueil bienveillant et chaleureux de la population du bassin houiller.
Au nom des membres de ces deux sociétés, nous leur adressons ainsi qu'au comité de la fête, l'expression de leurs meilleurs remerciements.

Société agricole du Lot. — Nous rappelons aux intéressés que le concours d'animaux reproducteurs et d'instruments agricoles perfectionnés aura lieu lundi prochain 16 septembre, jour de foire. Ce concours a trait aux espèces bovine, porcine et animale de basse-cour. Tous les animaux destinés au concours des bestiaux doivent être rendus sur l'esplanade du Calvaire, à une heure précise du soir.
Ajoutons qu'à ce concours est annexé un concours de vignobles, plantations d'arbres fruitiers et chènes truffiers de l'arrondissement de Figeac.

Vérification du lait. — En exécution de la loi sur les fraudes alimentaires, M. Garrigues, commissaire de police, après une vérification de lait, vient de soumettre quatre échantillons au laboratoire de Toulouse.

Effondrement d'une cheminée. — Samedi dernier, la cheminée de la maison Fabret, située rue du Pin, s'est effondrée. La circulation a été interrompue et des mesures ont été prises par la municipalité.

Saint-Céré

Nos marchés. — Nous rappelons aux revendeurs que l'accès des marchés leur est interdit avant 10 heures du matin, conformément à l'arrêté de police municipale du 16 janvier 1895.
La municipalité fera observer scrupuleusement cet arrêté, car le prix des denrées augmente tous les jours sans que les revendeurs viennent par leurs achats accroître cette augmentation en revendant ensuite au public ces denrées dont ils tirent bénéfice au détriment des particuliers.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Nomination. — Par décision ministérielle, M. Antoine Destraur, ancien principal clerc d'avoué à Gourdon, est nommé greffier du tribunal de Sarlat.
M. Antoine Destraur, officier d'académie, est conseiller municipal depuis 1896.
Félicitations.
Gramat

Foire du 10 septembre. — Malgré les travaux très pressants des battages, la foire du 10 septembre à Gramat, a présenté une certaine importance.
Voici quelques-uns des cours pratiqués :
Bœufs de travail, de 1.000 à 1.100 fr. la paire; bœufs de boucherie, de 34 à 37 fr. les 50 kilos; vaches de travail, de 800 à 850 fr. la paire; vaches d'abattoir, de 30 à 35 fr. les 50 kilos; bouvillons, de 550 à 650 fr. la paire; veaux de lait, jusqu'à 1 fr. 10 le kilo; moutons gras, de 36 à 40 fr. le quintal; brebis de troupeau, de 25 à 32 fr. pièce; agneaux, de 18 à 20 fr. pièce; agnelots, de 10 à 15 fr. suivant grosseur.
Cochons gras manquent totalement. Nourrains, de 35 à 60 fr. pièce, suivant grosseur; porcelets, de 20 à 35 fr. pièce suivant grosseur.
Blé-froment, de 18,56 à 19 fr. l'hectolitre; avoine, de 9 à 10 francs l'hectolitre.
Poules, de 60 à 70 centimes le demi-kilo; poulets, de 75 à 80 centimes le demi-kilo; pigeons de 1 fr. à 1 fr. 20 la paire.
Les œufs valaient 90 centimes la douzaine.
Les fruits sont en grande abondance et à des prix modérés.
Le gibier commence à faire son apparition et on peut l'aborder.
Bonne foire, malgré l'extrême sécheresse qui désolé nos causses.

Martel

Vol. — Le nommé Rol, domestique chez les époux Dellac, à Combecave, a profité de l'absence du mari qui se trouvait à la foire de Cuzance, pour voler deux billets de 100 francs à ses maîtres.
Pour éloigner la femme Dellac qui était restée à la maison, il simula la folie, disant qu'il voulait se suicider, et se saisit d'un fusil.
Sa maîtresse ayant eu peur se sauva; c'est alors que Rol prit les 200 fr. et il ne fouilla pas trop, car tout à côté se trouvait un porte-monnaie contenant égale somme de 200 fr. en or.
Le vol accompli, il se rendit à Martel, paya quelques dettes, acheta une valise et prit le soir un billet de chemin de fer pour Agen.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Conseil municipal

Le Conseil municipal de Fumel était convoqué samedi dernier à 8 h du soir à la mairie 11 conseillers sur 23 s'étaient rendus à l'appel. Le quorum n'étant pas atteint, la séance fut renvoyée à une date ultérieure.

Nos conseillers touchant à la fin de leur mandat montrent un sans-gêne qui, nous en sommes sûrs, portera ses fruits aux élections prochaines.

Loi sur les fraudes

Les charcutiers de notre ville ont eu la désagréable visite de M. Hugon, notre sympathique commissaire de police, qui a prélevé des échantillons de graisse et les a envoyés au laboratoire de Bordeaux. Le vent souffle à la tempête pour les fraudeurs ! Attention !

Fête du Saulou

Ainsi que les années précédentes, les jeunes gens du quartier du Saulou organisent pour dimanche prochain la fête de leur quartier.

Nul doute que les nombreuses attractions mentionnées au programme n'attirent un grand nombre de visiteurs. Cessez la meilleure récompense pour les zélés organisateurs.

Le pavé de l'ours

Il y a quelque temps déjà se créait à Fumel un syndicat.

Ce syndicat avait pour but de défendre les intérêts des nombreux clients, qui avaient cru bien faire de remplacer l'éclairage défectueux du pétrole, par un plus récent, l'éclairage électrique.

Quoique partisan résolu de l'idée syndicale, étant persuadé que c'est la seule organisation, qui placée sur le terrain économique, peut rendre de réels services à la grande masse des travailleurs, nous n'avons jamais compris la création de ce prétendu syndicat de l'électricité.

Le concessionnaire, l'honorable M. Desfarges n'a, que je sache, jamais pris personne à la gorge pour lui faire accepter et signer le tarifou feuille d'abonnement qui doit lier le consommateur à lui.

Les clauses sont inscrites tout au long sur la feuille d'abonnement ce qui fait que le client sait exactement ce que lui coûtera son abonnement selon les lampes qu'il prendra s'il est à forfait, et suivant ce qu'il dépensera d'électricité s'il est au compteur.

Donc pas d'erreur possible; il se le prix ne lui convient pas, il n'a qu'à mettre la feuille au panier, il est libre; s'il voit qu'il a intérêt, il signe et de ce moment seulement l'accord est conclu. Je ne me permettrai pas, dans ce cas de faire l'injure à ceux qui ont signé l'accord de leur dire qu'ils n'ont pas compris ce qu'ils signaient. Dès lors et ceci dit, je ne comprends pas à quoi peut bien servir ce syndicat puisque les deux parties sont bien d'accord; enfin il est créé, il fonctionne, et a parait-il beaucoup d'intérêts à défendre, cela ne nous regarde pas, et le laissons débrouiller comme il l'entend.

Mais où l'affaire se corse, c'est que dernièrement M. Desfarges, après maintes menaces formulées par le syndicat à son sujet, décida de se rendre compte si ses annonces étaient tous en règle avec leur police. Il manda alors son comptable qui suivi d'un huissier devait faire les constatations; et pour se conformer au vieux proverbe qui dit « A tout Seigneur, tout honneur »; ils se rendirent d'abord chez un manitou du syndicat pensant bien que ce serait la dernière personne qui se laisserait prendre en défaut. Il parait qu'ils s'étaient trompés.

Sur une question du concessionnaire demandant si l'appartement du haut n'était pas éclairé comme il était stipulé dans le traité, la réponse fut ferme et négative. On procéda à la visite des lieux et là... ô surprise... des lampes partout, boutons commutateurs partout. Conclusion... Le président du syndicat de l'électricité en était vert.

Les mauvaises langues nous assurent qu'un procès-verbal de constat a été dressé. Mais ces mêmes personnes nous affirment aussi, que cet homme intègre fera des pieds et des mains pour se sortir de ce mauvais pas.

Eh ! qui lui est-ce que cette personne si haut placée et si bien cotée à Fumel s'abaisserait au point de s'humilier auprès de M. Desfarges, aux yeux de toute cette population qui l'a toujours tenu en si grande estime ? Fidonc ! quel est ce rastro où ce manant qui pourrait croire cela ? Vous n'y pensez pas sans doute, et semblez ignorer que son nom se pare d'un grand « e » ? et que cela seul suffirait pour faire trembler tout le monde ?
Hélas ! il pourrait bien se faire que quelqu'un ne tremblera pas !

Echos Fumelois

Depuis longtemps notre Conseil municipal n'est plus considéré comme une assemblée sérieuse. Son incapacité si souvent témoignée, accorde à chacun la patience nécessaire, pour attendre le jour peu éloigné où il sera permis de s'en débarrasser.

Nous verrons alors dans leur rôle, les véritables acteurs qui sont aujourd'hui dans la coulisse.

Les gros matadors, emmitouffés de promesses et de prévenances sourires, s'en iront à la cueillette des électeurs. Comme toujours, pour ne pas paraître gags, quelques naïfs se laisseront bêtement cueillir et se pèmeront à la sortie de la messe, d'un orgueil inconscient, parce que le monsieur au ventre proéminent leur parlera familièrement dans la rue.

Le marasme municipal, fait que la réaction s'agit dans le méli-mélo enfanté par le comité. Avantagement elle espère tirer son épingle du jeu, de même qu'elle prétend prouver à la bonne crédulité des républicains fumelois, que le dit comité aura eu son utilité, puisqu'il aura été le plus précieux auxiliaire des vieilles réactionnaires.

Pour le moment, la réaction gouverne Fumel. Devant l'incapacité de nos conseillers, devant la tranquillité de nos adjoints, devant l'insouciance des uns et des autres, elle se permet toutes les audaces.

Elle souligne d'un trait et du mot absurde, des observations personnelles régulièrement couchées sur un registre.

On dit même, que parfois les conseillers se trouvent dans la situation d'avoir à signer des délibérations qu'ils n'ont pas approuvées, tandis qu'il ne reste aucune trace de certaines délibérations approuvées.

Qui aurait pu se douter que la réaction en serait arrivée à ce degré de puissance ?

Qui aurait pu se douter que vingt-trois conseillers, (dont quelques-uns connaissent la lutte) trembleraient devant la personnalité réactionnaire qui les fait mouvoir comme des marionnettes ?

Le comité réactionnaire jubile parait-il de cet état de choses.

Rira bien qui rira le dernier ! Nous n'avons pas dit notre dernier mot !

Un électeur.

MONSEMPRON-LIBOS

Notre musique

On nous communique la note suivante avec prière d'insérer :

« Nous n'avons plus à douter des intentions de M. le maire; il en veut à notre société musicale et son sentiment vient de se manifester une fois de plus. M. le maire, dans un but évident, mais mal compris, d'économie des finances communales, n'a rien trouvé de mieux à faire que de retirer à la société musicale le tambour qui révait de mettre à la disposition de l'appareteur de la commune, pour s'éviter d'en acheter un aux frais du budget.
» Notre société, étant absolument indépendante à seule la libre disposition d'instruments qui ont été payés en partie, par le produit d'une souscription; nous en concluons que M. le maire a été mal inspiré de vouloir, sans autre forme de procès, s'approprier un instrument qui restera notre propriété tant que vivra la société musicale.
» Un peu de réflexion vous eût évité, M. le maire, d'agir avec tant de désagréabilité, et un peu plus de courtoisie vous eût sûrement valu une gracieuseté de notre part; dès maintenant, n'y comptez plus. »

La Commission de Musique.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Castelnau-Montrastier

Avis

PUBLICATIONS

Il sera procédé le Dimanche 23 Décembre prochain à 2 heures du soir, à l'hôtel de la mairie de Castelnau, à l'adjudication

1° Des droits d'Octroi de cette ville sur la mise à prix de 1.600 francs, pour une durée de 3 années, à partir du 1^{er} Janvier 1908.

2° De l'entreprise de l'éclairage de la ville, au rabais sur soumission cachetée; sur la mise à prix de 600 fr. pour 3 ans à partir du 1^{er} Janvier 1908.

Les cahiers des charges sont déposés à la mairie où chacun pourra en prendre connaissance.

Le Maire,

MAZELIÉ.

MARCHÉS AUX PRUNES

Laparade (Lot-et-Garonne), 11 septembre. — L'apport a été d'environ 500 quintaux de prunes d'excellente qualité. La vente a été active: les marchands étant nombreux. Cours pratiqués: les 60 5 fruits au demi kilo, de 46 à 48 fr.; les 70-5 fruits, de 42 à 45 fr.; les 80-5 fruits, de 36 à 38 fr.; les 90-5 fruits, de 32 à 33 fr.; 100-5 fruits, de 27 à 28 fr.; les 110-5 fruits, de 18 à 20 fr.; fretin, de 8 à 12 fr., le tout les 50 kilos.

Castalmoron (Lot-et-Garonne), 11 septembre. — Apport considérable 1.800 quintaux environ, vendus très rapidement avec hausse sur le marché précédent. Cours pratiqués: Les 50-4 fruits au demi kilo, de 50 à 55 fr.; les 60-4 fruits, de 44 à 48 fr.; les 70-4 fruits, de

RÉCLAMEZ

“le Pêcheur avec la morue”

marque de fabrique de la Scott, la seule Emulsion capable de guérir

ASTHME, BRONCHITE, FLUXION DE POITRINE, RHUME TENACE, ESSOUFFLEMENT, AFFECTIONS DES POUMONS, MAUX DE GORGE, AMYGDALITE.

Epargnez-vous des souffrances, sauvegardez votre existence, en prenant de

l'Emulsion Scott

à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude, si hautement recommandée par les Docteurs qui connaissent tous la perfection de sa formule.

Prix unique en toutes pharmacies: 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi.



Scott's Emulsion

Les vertus curatives de la Scott résultent de la grandissime pureté des ingrédients employés et des soins minutieux apportés à sa fabrication. Ce serait donc une fausse économie d'acheter des émulsions à bas prix, mal préparées, qui ne vous guériraient pas. Echantillon franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

40 à 42 fr.; les 80-4 fruits, de 34 à 38 fr.; les 90-4 fruits, de 30 à 34 fr.; les 100-4 fruits, de 28 à 29 fr.; les 110-4 fruits, de 24 à 25 fr.; fretin, de 15 à 20 fr., le tout les 50 kilos.

Prayssas (Lot-et-Garonne), 12 septembre. — Apport, 150 quintaux. Tout vendu aux prix suivants :

Les 60-4 fruits au demi-kilo, de 44 à 46 fr.; les 70-4 fruits, de 40 à 42 fr.; les 80-4 fruits, de 35 à 37 fr.; les 90-4 fruits, de 32 à 34 fr.; les 100-4 fruits, de 25 à 27 fr., le tout, les 50 kilos.

Miramont (Lot-et-Garonne), 12 septembre. — Voici les cours pratiqués à notre marché aux prunes du lundi 9 septembre. Apport, de 900 à 1.000 quintaux environ. Les 50-4 fruits au demi-kilo, de 48 à 52 fr.; les 60-4 fruits, de 44 à 46 fr.; les 70-4 fruits, de 40 à 42 fr.; les 80-4 fruits, de 36 à 38 fr.; les 90-4 fruits, de 32 à 34 fr.; les 100-4 fruits, de 28 à 30 fr.; les 110-4 fruits, de 24 à 26 francs; les 120-4 fruits, de 20 à 22 fr., les menus fretins, de 16 à 18 fr., le tout, les 50 kilos.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1815^e livraison (14 septembre 1907).

Rita la Gitane, par H. de Charlieu. — La vie sociale en Islande, par H. Heinecke. — Apparences et réalités, par Daniel Bellet. — La fille de l'aiguilleur, par Pierre Maël. — Bœufs de France, par Pierre de Mériel.

Abonnements France: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Un an postal, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Haschette et Cie, boulevard St-Germain, 70, Paris.

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1790, du 14 septembre 1907.

Jeune hippopotame né au Muséum d'histoire naturelle de Paris et allié par des chèvres, par E. Trouessart. — Le canal des Meines, à Obasines (Corrèze), par Philibert Lalande. — La comète Daniel, par Em. Toussot. — La fabrication du pneumatique, par Henri Bécouze. — L'île de Sakhaline et son avenir, par Charles H. Hawes. — Académie des sciences; séance du 9 septembre 1907, par Ch. de Villedeuil. — Pompe à incendie flottante sur la Tamise, par Will Darville.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

Chemin de fer d'Orléans

PUBLICATIONS

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

Le Livret-Guide illustré (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr 30 (franco 0 fr 50).

Albums de photographies: *Souvenir de mon voyage en Touraine*, 1 fr. (franco 1 fr. 10); *Touraine, Bretagne Auvergne*, 0 fr. 20 (franco 0 fr. 25).

Cartes postales illustrées: *La Touraine et ses Châteaux*, 2 séries de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco 0 fr. 35).

Brochures illustrées à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de Georges Sand). — LA BRETAGNE. — L'AUD. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU, ANGOUMOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUERQUE ET ALBIGEOIS.

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

De Tours à Nantes. — De Nantes à Landerneau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges. — De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême. — D'Angoulême à Bordeaux. — De Tours à Vierzon.

De Tours à Montluçon. — De Limoges à Agen. — De Limoges à Montauban. — D'Éggarande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans, sont également mises en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

Chemins de fer d'Orléans, du Midi et de Madrid-Barcelone-Alicante.

Relations directes entre Paris (Quai d'Orsay) et Barcelone, via Limoges-Montauban-Toulouse.

Il est délivré, au départ de Paris Quai d'Orsay, des billets directs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour Barcelone aux prix de 129 fr. 60 en 1^{re} classe, 89 fr. 15 en 2^e classe et 57 fr. 95 en 3^e classe.

Enregistrement direct des bagages de Paris à Barcelone.

Voitures directes, lits-toilette, compartiments-couchettes, wagons-restaurant.

ALLER Paris, dép. ... 10.15 m. 7. » s. 8.36 s. (quai d'Orsay) Barcelone, arr. 7.51 m. 2.48 (a) s. 7.26 s.

RETOUR Barcelone, dép. 1.50 (b) s. 6.31 s. 10. » m. Paris, arr. ... 10.41 m. 5.22 (c) s. 8.56 m. (quai d'Orsay)

(Service au 1^{er} Juillet 1907).

(a) Au départ de Narbonne, ce train circulant les dimanches et jeudis seulement est exclusivement composé de wagons-lits et ne prend que les voyageurs de 1^{re} classe ayant payé un supplément de 14 fr. 10 à la Compagnie des wagons-lits. (Nombre de places limité).

(b) Jusqu'à Narbonne, ce train circulant les lundis et vendredis seulement est exclusivement composé de wagons-lits et ne prend que les voyageurs de 1^{re} classe ayant payé un supplément de 14 fr. 10 à la Compagnie des wagons-lits. (Nombre de places limité).

(c) Via Bordeaux avec billets scindés.

Bulletin Financier

Paris, 11 septembre.

L'inactivité reste la caractéristique de notre marché. La plupart des valeurs de la cote reproduisent leurs cours précédents.

Seul le Rio Tinto est en réaction à 1811 sur une nouvelle baisse du cuivre métal.

La Rente française cote 94,65. Parmi les fonds russes le 5 0/0 nouveau s'inscrit à 88,02, le 3 0/0 1891 à 61,30 et le 1896 à 60,05.

L'Extérieure est calme à 91,87, le Portugais à 66,30, le Serbe à 80,75 et le Turc à 94,80.

Les Chemins français sans variations se négocient: le Lyon à 1350 et le Nord à 1754.

Les établissements de crédit se montrent résistants. La Banque de Paris termine à 1425, le Comptoir National d'Escompte à 679, le Crédit Lyonnais à 1175 et la Société Générale à 632.

L'Action Rente Foncière est en reprise à 424.

Les Phosphates de la Floride se tiennent à 153 fr.

LE RETOUR D'ÂGE

L'Elisir de Virginte Nyrdahl qui guérit les varices, la phlébite, le varicelle, les hémorroïdes est aussi souverain contre tous les accidents du retour d'âge: hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipation. Nyrdahl, 20, rue de la Rochefoucauld, Paris. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe du flacon, la signature de garantie Nyrdahl.

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE un COUPÉ

Très léger, en excellent état. S'adresser au Bureau du Journal.

HYGIENE de la BOUCHE et de l'ESTOMAC Après les Repas deux ou trois

PASTILLES VICHY-ÉTAT

Chronique agricole

LA SITUATION

La moisson est terminée et tout est à l'abri, sauf de rares exceptions. La récolte du blé est bonne dans beaucoup de directions, mais la satisfaction n'est pas générale et ceux qui estiment le montant de la production manquent de renseignements et on peut taxer cela de manœuvre spéculative.

Il faut attendre pour se prononcer, car toutes les estimations fantaisistes qu'on nous fournira avant le ministre de l'Agriculture, seront faites pour servir les intérêts de la spéculation.

En avoine de printemps, la récolte est bonne, mais celle d'hiver donne des déceptions. Les escourgeons ont un bon rendement, les orges de printemps sont abondantes, mais elles laissent à désirer sous le rapport de la couleur dans les pays de forte production.

Bibliographie

Tous les gens d'esprit lisent

Le Cri de Paris (11^e année d'existence), le plus mordant, le plus spirituel des journaux hebdomadaires.

« Le Cri de Paris » paraît chaque samedi, sur 20 pages, avec deux grands dessins d'actualité et de nombreux portraits.

Couilles de la vie politique, sociale, parisienne, mondaine, littéraire, artistique. Portraits, silhouettes, caricatures de toutes les personnalités françaises et étrangères célèbres.

« Le Cri de Paris » s'adresse à toutes les classes de la société et surtout aux gens d'esprit de tous les partis. C'est le plus vivant et le plus passionnant des journaux français !

Le numéro seulement **20 centimes**. En vente partout.

Abonnements : France, un an, 10 fr. — six mois, 6 francs. — Etranger : un an, 14 francs. — six mois, 8 francs.

Spécimen gratuit sur demande. Paris, 9, rue Molière (avenue de l'Opéra).

Chemin de fer d'Orléans

Trains spéciaux à prix réduits des régions de l'Aveyron, du Lot et de la Corrèze pour Paris-Austerlitz, les 5 et 19 septembre 1907.

Des trains spéciaux à prix réduits, comportant uniquement des voitures de 3^e classe seront mis en marche les 5 et 19 septembre prochain au départ des gares et sections ci-après et pour Paris-Austerlitz.

Le retour individuel des voyageurs ayant pris les dits trains sera autorisé dans un délai de 90 jours pour tous les trains ordinaires.

PRIX DES PLACES (Aller et Retour)

Gares comprises entre Rodez (inclus) et Marcillac (inclus) 36 f. »

Desazeville et gares comprises entre Saint-Christophe (Aveyron) (inclus) et Capdenac (inclus)..... 35 f. »

Gares comprises entre Figeac (inclus) et St-Denis-près-Martel (inclus), La Capelle-Viescamp (inclus) et Viazac (inclus) Neussargues (inclus) à Vayrac (inclus)..... 32 f. »

Gares comprises entre les 4 Routes (inclus) et Uzerche (inclus) 29 f. 50

La délivrance des billets aura lieu à Paris, à l'Agence Bonnet, 64, Boulevard Beaumarchais et aux gares de départ, elle commencera à ces gares 3 jours au moins à l'avance.

Il est accordé une franchise de 30 kilogrammes de bagages par place.

Il n'est fait aucune réduction spéciale sur le prix des billets pour le transport des enfants.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches spéciales.

Grande Semaine Maritime de Bordeaux (7 au 15 SEPTEMBRE 1907)

Facilités accordées aux voyageurs

Pendant toute la durée de l'Exposition Maritime de Bordeaux les facilités ci-après sont spécialement accordées pour se rendre dans cette dernière ville.

Délivrance au départ des gares du réseau d'Orléans de billets aller et retour collectifs de famille pour Bordeaux à prix très réduits (3 premières personnes 33 %, 4^e personne 50 % ; 5^e personne et suivantes 75 %, sans que la réduction moyenne par personne puisse excéder 50 %, valables 10 jours avec faculté de prolongation.

Durée de validité doublée pour les billets d'aller et retour du tarif G. V. 2 délivrés à destination de Bordeaux par les gares du réseau d'Orléans situées à 100 kilomètres au moins de ce point, avec faculté de prolongation à deux reprises de moitié.

Prolongation de validité de 5 jours pour les billets ci-dessus délivrés à partir du 15 août.

1^o Billets d'aller et retour individuels délivrés par les gares des réseaux du Nord, d'Orléans, de l'Etat et du Midi pour les stations thermales et balnéaires du Midi et par les gares Midi pour les stations balnéaires de l'Etat et d'Orléans, si les itinéraires des dits billets s'établissent par Bordeaux ;

2^o Billets à itinéraires fixes de Paris aux Pyrénées.

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée cette année aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans situées dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements :

Charente, Gironde, Dordogne, L. Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, et-et-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Loire, Haute-Vienne, Loir-et-Cher. Vienne.

Les ouvriers vendangeurs devront voyager, par groupe de 5 au moins, à l'aller

et au retour, et effectuer sur ledit réseau un parcours simple de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres, aller et retour).

Sur présentation d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange, ils paieront place entière à l'aller ; le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune où ils ont été occupés.

Cette réduction sera accordée, pour l'aller, du 20 août au 25 octobre inclus pour l'aller ; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de trente jours.

A titre exceptionnel, le bénéfice de ces dispositions est étendu jusqu'au 10 novembre inclus, pour l'aller, aux ouvriers dont les producteurs de raisins de table de la

région de Port Sainte-Marie, Agen, Moissac, etc., pourront avoir besoin, cette année, en vue du ciselage et de la cueillette desdits raisins ; à titre d'essai, ces ouvriers pourront effectuer leur voyage isolément à l'aller et au retour.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de **SAMER**
75, Boulevard Gambetta
Cabinets Bonnysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

FONDÉ EN 1879

L'ARGUS de la PRESSE
le plus ancien bureau de coupures de journaux
14, Rue Drouot, 14
PARIS

Il est déposé par jour, 10,000 journaux en revues du monde entier ;

publie **L'ARGUS des REVUES**, mensuel

édite **L'ARGUS de l'OFFICIEL**

Contenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public.

L'ARGUS de la Presse recherche dans tous les pays les articles les plus intéressants, présentés, futurs.

Adresse Rédaction : ANVERS, rue de la Presse, 102-103
Adresse Librairie : 102-103
Bureau de Direction, 14, rue Drouot, PARIS (IX)

Grande Pharmacie

DE LA
CROIX-ROUGE
BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE THÉÂTRE
CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE
DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE
pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix
Fournisseurs : POULENC, DAUSSE,
KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR :
Paul GARNAL

Pharmacien de 1^{re} classe.
Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris. — Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. — Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORWÈGE
Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés
Objets de PANSEMENTS et d'HYGIÈNE
BANDAGES - BAS A VARICES
DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE

L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 11 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEUR

IL GARANTIT SON TRAVAIL.

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

POCHETTE NATIONALE

CONSORTIUM DES LOTERIES DE BIENFAISANCE
(Autorisé par Arrêté Ministériel du 19 février 1907)

36
GROS LOTS
500.000
400.000
300.000
200.000
100.000 50.000
etc.



PRIX :
5 FR

PROCHAIN TIRAGE
DU NUMÉRO-PRIME

15 OCTOBRE

La Pochette Nationale qui contient 5 billets des loteries co-associées et un numéro-prime gratuit, est en vente dans toute la France au prix de 5 francs chez les banquiers, changeurs, libraires, etc.

Tu seras riche !!!

Les Timbres-Pochettes gratuits sont reçus en paiement de la POCHETTE NATIONALE.

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Neogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux

des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénélon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

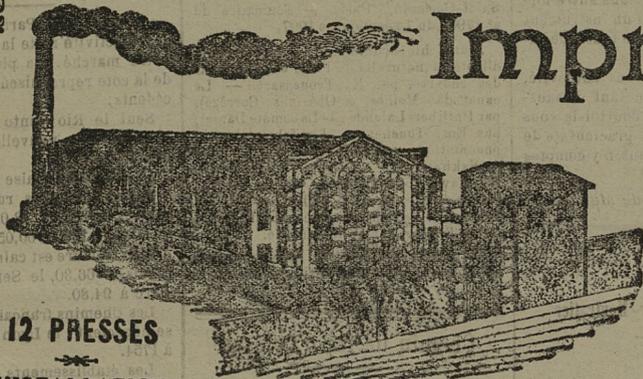
Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS



12 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.